



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° : 2000-MC-3733

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 312206

VISA DE PROSPECTUS PROVISOIRE

AltaRex Corp.

Nom de l'émetteur

En application de l'article 20 de la Loi sur les valeurs mobilières, le visa est octroyé à votre prospectus provisoire du 4 décembre 2000.

Le 5 décembre 2000

Date du visa

(s) Josée Deslauriers

Josée Deslauriers
Le chef du service du financement des
sociétés

/jg